

Compte-rendu de la Commission culture, sport et vie associative du 17/09/19 à 18h à Vaudigny

Ordre du jour :

- Figures éphémères
- Etude des dossiers de subventions aux associations
- Etude des dossiers BAFA
- Information sur le retour des projets associatifs
- proposition de modification du dossier de demande de subvention
- avancement CTJEP

PRESENTS : Colin Stéphane, Remy Cordier, Serge Crociati, Alexandre Galland, Fabry Jean-Luc, Jean-Marc Horras, Eliane Mortal, Catherine Renaud, Littorio Troiani

EXCUSES : Stéphanie Boulangeot, Sandrine Delpont, Gil Drouville, Alain Galland, Patricia Gallien, Eddy Henon, Roselyne Hodot, Marie Schlachter, Alexandra Zanna

- **Noël – Figures éphémères**

Serge Crociati annonce qu'il n'y aura pas d'édition habituelle du marché de Noël à Sion. Etant donné que le Conseil Départemental effectuera des travaux sur le site durant cette période, il n'est pas envisageable d'accéder à la Cité des paysages dans sa totalité. Horizons Solidaires et la ferme Parisot proposeront « le Domaine de Sion fête Noël » afin d'avoir une alternative. Les artisans de bouche seront présents à la ferme Parisot en bas de la colline et des stands de producteurs et artisans seront installés dans la salle du Sanctuaire et également devant le magasin Horizons Solidaires (Equipage et d'autres) qui se situe en haut de la colline. L'évènement aura lieu sur plusieurs sites. Une confirmation est attendue de la part du Conseil Départemental afin de savoir si la Cité des paysages peut être proposée aux associations issues du territoire de la CCPS afin qu'elles puissent communiquer sur leurs activités et/ou vendre des objets.

Cette année, le thème des figures éphémères est « les maisons ». Les règles sont les mêmes que les années précédentes : favoriser les matériaux de récupération.

- **Etudes des dossiers de subventions aux associations**

Cinq dossiers sont proposés, de 3 associations différentes. L'ensemble des dossiers reçoivent un avis favorable à hauteur de 40% du montant subventionnable. (voir Power Point pour le tableau détaillé)  
Il est rappelé la règle de calcul du montant subventionnable : les subventions perçues par d'autres moyens sont déduites des dépenses éligibles.

- **Etude des dossiers de subvention BAFA**

2 dossiers sont présentés, ils sont acceptés et seront proposés au prochain Conseil Communautaire.

- **Information sur le retour des projets associatifs**

14 projets sont présentés de 10 associations différentes, s'ajoute à cela le projet de la fête de la musique 2019 de l'école de musique qui sera présenté avec les autres au prochain Conseil Communautaire du 30/09/19.

Lors de l'étude du dossier de la MJC de Houdelmont présenté à la commission du 24/09/18, il y a eu une erreur de calcul. Nous proposons donc de corriger en versant la différence. Il avait été convenu de leur verser 50% du montant subventionnable. 750€ ont déjà été versés sur un total de 1250€ prévu, il reste à verser la somme de 500€.

Les membres de la commission valident à l'unanimité.

Nous en avons profité pour rappeler que le montant indiqué dans le courrier envoyé pour annoncer la décision de la commission est prévisionnel. Il dépend des charges prévisionnelles et est réajusté selon les dépenses réelles.

Le total de ces 13 projets est de 13 045 €

- Proposition de modification du dossier de demande de subvention

Le but de cette modification est de clarifier le fichier, il n'y a pas de changements sur les règles d'attributions.

- Au lieu d'un seul document, le règlement est dissocié du dossier de demande. Il y est inclus le budget prévisionnel et la fiche action qui sont à remplir au lieu de transmettre des fichiers à part
- Une explication plus précise de ce qui n'est pas subventionnable : les frais de fonctionnement (facture de gaz, de téléphone etc.) et frais d'équipements (meubles, vidéo projecteur, enceintes, etc.). Seuls les frais liés directement au projet sont éligibles.
- Les différentes étapes de la demande au versement de la subvention sont citées
- Le logo de la CCPS est désormais téléchargeable sur le site internet afin de l'inclure dans les supports de communication du projet pour lequel la subvention est demandée
- Un courrier type est proposé à joindre en accompagnement des factures qui permet de lister les justificatifs à apporter pour que la demande soit complète

- **CTJEP**

La CCPS a rencontré le département avec plusieurs fédérations afin de faire le point sur le dispositif CTJEP (Contrat Territorialisé de Jeunesse et d'Education Populaire). Ce contrat est cofinancé par le département et la CCPS sur 4 ans. La CCPS a décidé de faire une étude afin de définir s'il y avait un besoin sur le territoire d'un CTJEP. Le Conseil Départemental nous a précisé que l'étude ne peut être réalisée 6 à 8 mois avant les élections. Serge Crociati souhaiterait rencontrer les fédérations afin de faire le point.

- **Informations diverses :**

- Alexandre Galland fait le point sur la fête des brasseurs et de la gastronomie qui a été un franc succès. Il y avait 14 brasseurs et 20 artisans. 800 repas ont été servis le dimanche midi. Il y avait une forte participation des jeunes dans l'organisation.

- Monsieur Fabry, président de l'école de Musique du Saintois nous fait un compte rendu de la fête de la musique qui a eu lieu le 29/06/19. Cette année était une année exceptionnelle avec une forte affluence. En 2020 l'orchestre du Saintois donnera un concert à la basilique de Sion puis il sera reproduit le lendemain à Mirecourt. Le concert sera commenté. Puis la fête de la musique à Haroué se déroulera le 28/06/2020.

Ces deux associations, l'école de Musique et le foyer rural de Tantonville se mettront ensemble pour réaliser un projet commun en 2020.